

Quelle est la récolte annuelle de bois en France métropolitaine ? Est-elle durable ?

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 02.03.Q01

février 2026

Georges-Henri FLORENTIN, Jean-Luc PEYRON & Sylvie ALEXANDRE, membres de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie

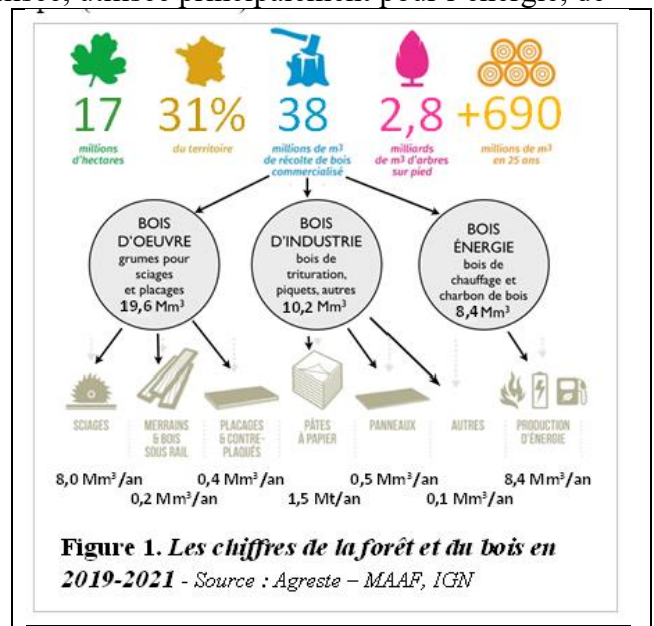
En France métropolitaine, la récolte de bois comporte deux volets : une partie est auto-consommée, sous forme essentiellement de bois de feu, par les propriétaires privés et les habitants des communes (affouage) ; l'autre partie est commercialisée par les propriétaires publics (État, collectivités) et privés. Entre 1985 et le début des années 2020, la récolte commercialisée de la forêt française métropolitaine s'est accrue de 20 % du fait d'une augmentation structurelle des ressources disponibles et de la demande en bois, ainsi que de l'impact conjoncturel des tempêtes et des crises sanitaires. Selon les études analysant les ressources disponibles dans le cadre d'une gestion durable, cette croissance de la récolte de bois peut légitimement se poursuivre mais dépendra aussi du changement climatique qui pourrait affaiblir la croissance tout en occasionnant des récoltes subies pour raisons sanitaires.

Quelle récolte de bois en France métropolitaine ?

La récolte commercialisée en 2024 représente 38 millions de mètres cubes (Mm³) sur écorce (Fig. 1). Elle se répartit en trois grandes catégories :

- le bois d'œuvre destiné au sciage, tranchage et déroulage, qui en représente une petite moitié ;
- le bois d'industrie qui va surtout aux panneaux et à la pâte à papier, et représente un bon quart ;
- le bois de feu sous forme de bûches et de plaquettes, qui est en forte progression et dépasse aussi dorénavant le quart.

S'y ajoute une récolte autoconsommée, non commercialisée, utilisée principalement pour l'énergie, de l'ordre de 20 Mm³ (selon l'observatoire des forêts françaises). La récolte de bois de feu, commercialisée ou non, est majoritairement feuillue, mais celle de bois d'industrie est résineuse à plus de 60 % et celle de bois d'œuvre à plus de 70%. On rappelle que les surfaces forestières françaises sont aux 2/3 feuillues et au 1/3 résineuses. Les principales essences du bois d'œuvre sont, dans l'ordre décroissant, les sapins et épicéas, le pin maritime, les chênes (sessile et pédonculé), le peuplier et le hêtre. Les principales régions de commercialisation des bois ronds sont : la Nouvelle Aquitaine (25%), le Grand-Est (19 %), puis Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (15 % chacune). Cette récolte intervient largement dans le cadre d'une certification de la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC) qui concerne plus de 50 % des bois d'œuvre et d'industrie commercialisés et plus de 40 % du bois énergie commercialisé. Il est, bien sûr, du point de vue de la gestion durable des forêts, d'appréhender l'effet de cette récolte totale, commercialisée ou non, sur le stock de bois en forêt. Cet effet est évalué par l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN qui



quantifie la croissance annuelle (production biologique), la mortalité naturelle qui vient en déduction, enfin les prélèvements de bois.

Ainsi, sur la période 2015-2023, en se référant au volume des seules tiges des arbres (hors branches) au-dessus d'un diamètre de 7 cm (volume dit *bois fort tige*), la production biologique brute s'élève à 87,8 Mm³/an, la mortalité naturelle à 16,7 Mm³/an, et les prélèvements à 51,7 Mm³/an. Il en résulte une production biologique nette de 71,0 Mm³/an et un taux de prélèvement de bois dans les forêts françaises métropolitaines de l'ordre de 72 % (obtenu en divisant les prélèvements par la production biologique nette).

Quelles évolutions de la récolte au cours des dernières décennies ?

Le taux de prélèvement était de l'ordre de 50 % sur la période 2005-2013 mais la sécheresse et les scolytes qui ont sévi à la fin de la décennie 2010 ont réduit la croissance, augmenté la mortalité et entraîné des prélèvements supplémentaires pour raisons sanitaires. Cependant, le taux de prélèvement reste nettement inférieur à 100 %, ce qui induit une forte augmentation du volume de bois sur pied en forêt au rythme d'un doublement en une cinquantaine d'années. Cette appréciation moyenne masque néanmoins des disparités entre essences (taux plus élevé pour les résineux), catégories de propriétés (taux plus faible en forêt privée), conditions d'accès à la ressource (taux plus faible en montagne), régions (selon notamment les risques subis comme les deux tempêtes de 1999 et 2009 en Nouvelle-Aquitaine ou la pullulation de scolytes dans l'est de la France à la fin de la décennie 2010).

La récolte de bois commercialisé a globalement progressé au cours des dernières décennies (Fig. 2) mais différemment selon la destination des bois et les essences. Les bois d'œuvre et d'industrie se sont renforcés jusqu'en 2000 environ avant de stagner, voire décliner, hors effets des crises. Le bois énergie, qui avait quant à lui plutôt décliné, a commencé à se développer rapidement à la faveur de politiques favorables et est ainsi parvenu à stabiliser la récolte globale. En outre, la part des feuillus a baissé considérablement au sein du bois d'œuvre et se dégrade de même depuis 1980 pour le bois d'industrie. La disponibilité en bois, et donc la capacité de la forêt française à offrir une ressource naturelle renouvelable, jusqu'ici très sous-utilisée, a été étudiée en 2016, conduisant les pouvoirs publics à afficher l'objectif 2026 d'une augmentation sensible de la récolte (+12 Mm³/an).

Toutefois – sous l'effet de sécheresses sévères, de dépérissements, et de pullulations de scolytes qui les ont suivis – la croissance biologique diminue et la mortalité augmente. De multiples interrogations se sont fait jour sur le bilan carbone de la filière forêt bois, qui a fait l'objet de deux études importantes en 2024 : le scénario de filière bois¹ et l'étude IGN/FCBA² pour évaluer à l'horizon 2050 la contribution de la croissance forestière et des usages du bois à la politique d'atténuation du changement climatique.

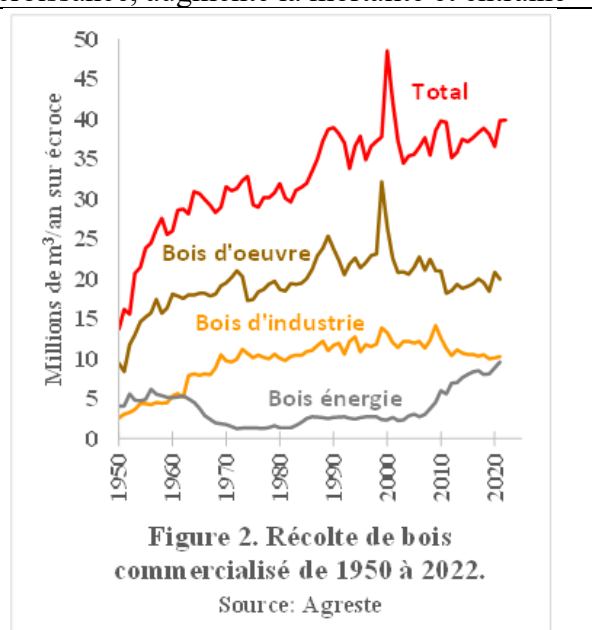


Figure 2. Récolte de bois commercialisé de 1950 à 2022.

Sour ce: Agreste

Encadré 1. Différence entre prélèvement et récolte.

Les prélèvements dont il a été question plus haut se distinguent de la récolte pour plusieurs raisons : ils ne comprennent que le volume des tiges alors que des parties de branches sont récoltées ; ils englobent des pertes d'abattage qui, par définition, ne sont pas récoltées ; ils s'évaluent sur une dizaine d'années alors que la récolte commercialisée fait l'objet d'une enquête annuelle et que la récolte non commercialisée provient d'enquêtes périodiques auprès des ménages dont les déclarations ne différencient pas strictement le bois venant de forêt.

¹ Filière forêt bois : scénario de convergence du bouclage bois-biomasse à l'horizon 2050 étude filière et Carbone 4 (2024)

² Projections des disponibilités en bois et des stocks, et flux de carbone du secteur forestier (2020 2050) IGN FCBA (2024)

Avec le changement climatique, quelles évolutions de la production, de la récolte et des usages à l'horizon 2050 ?

L'étude IGN FCBA a croisé 4 types d'analyses combinant gestion, effets du climat, plan de renouvellement, filière et aboutissant à la sélection de 20 scénarios amont-aval (cf. Figure 3). Un des résultats spectaculaires de cette étude, produite dans la perspective de la nouvelle stratégie énergie climat, est la confirmation que des disponibilités supplémentaires existent encore, mais que leur mobilisation supplémentaire se fera nécessairement au détriment du puits de carbone forestier, donc de la capacité de la forêt à compenser les émissions d'autres secteurs économiques, comme cela était admis jusqu'ici.

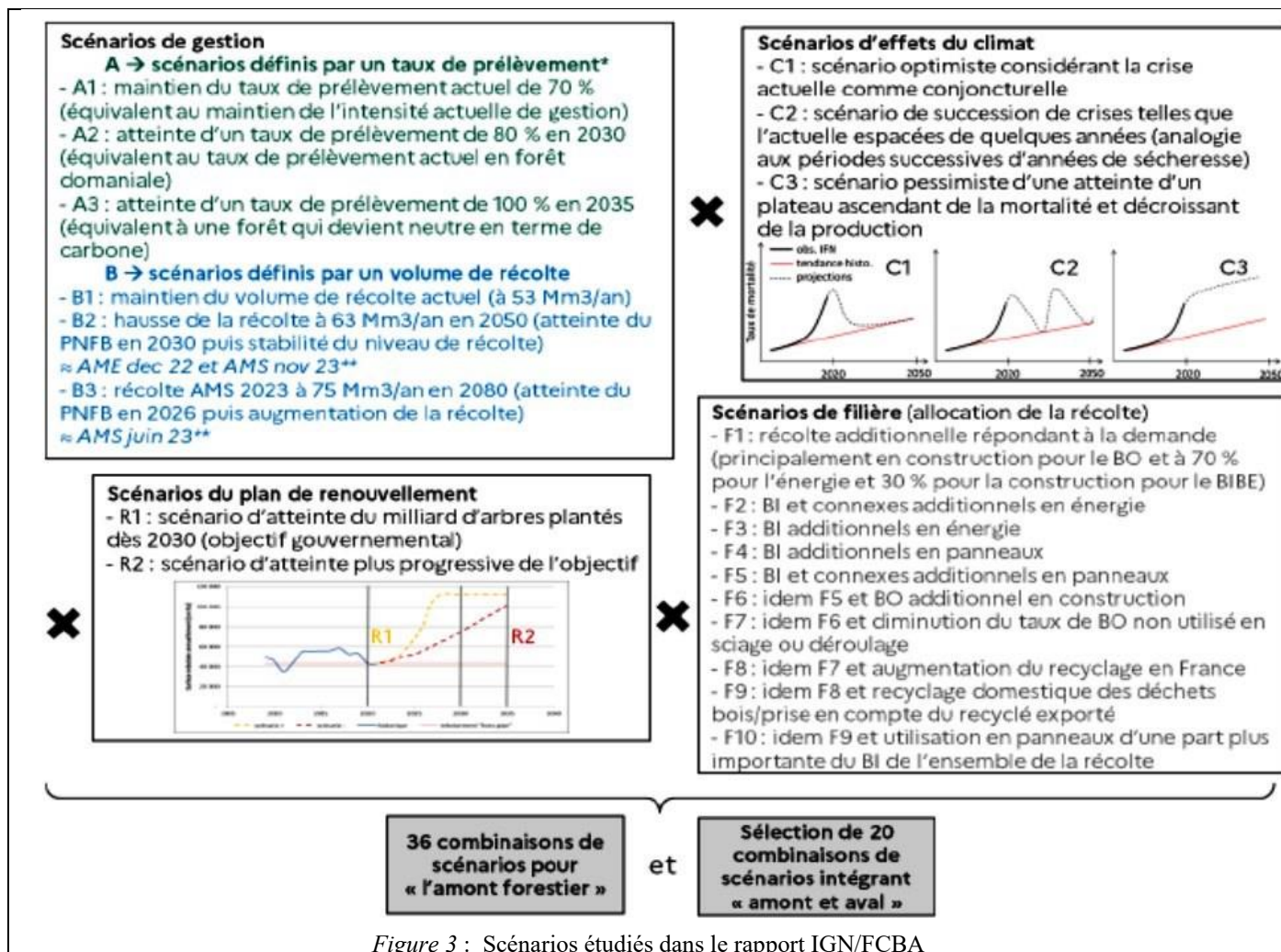


Figure 3 : Scénarios étudiés dans le rapport IGN/FCBA

Dans un scénario médian, une augmentation de +10 Mm³/an de la récolte, soit 63 Mm³ à partir de 2030, apparaît souhaitable car permettant de décarboner davantage l'économie avec du bois énergie et matériau, meilleur stockeur, et de renouveler des peuplements vulnérables sans annuler le puits de carbone. Une récolte plus élevée de 75 Mm³/an, à la même échéance, décarbonerait davantage mais conduirait à annuler le puits vers 2035/2040. Une vigilance particulière s'attache aussi à mieux valoriser les disponibilités feuillues qui sont plus importantes que les disponibilités résineuses, et à optimiser les usages du bois en privilégiant le matériau à longue durée de vie (construction, rénovation, panneaux), par rapport au bois énergie, qui restera toutefois nécessaire pour décarboner le chauffage et les biocarburants de deuxième génération. Une meilleure valorisation de ce potentiel nécessite toutefois un développement affirmé de la gestion des forêts, surtout privées, la recherche de solutions permettant de substituer du bois d'œuvre feuillu à du bois d'œuvre résineux et, de façon générale, un essor de l'ensemble de la filière forêt-bois soutenue par une politique ambitieuse. Des précautions restent nécessaires pour garantir au mieux localement la gestion durable des forêts. Les dispositifs institutionnels sont nombreux pour cela, y compris la certification. D'autres viennent s'y ajouter pour s'adapter à des contextes nouveaux : le développement des bioénergies incite notamment à veiller à la

durabilité des sols et à la préservation des habitats remarquables. Des recommandations sont édictées à ce sujet.

La gestion durable des forêts consiste à prendre en compte l'ensemble des rôles de la forêt au profit des générations futures comme des générations présentes. Si le faible taux de prélèvement de bois dans les forêts françaises n'a pas permis leur renouvellement suffisant face aux menaces issues du changement climatique, il faut y remédier en conservant l'objectif de transmettre aux générations futures des forêts saines et vivantes: une augmentation raisonnée des récoltes de bois dans les forêts françaises métropolitaines apparaît ainsi particulièrement souhaitable.

• **Ce qu'il faut retenir :**

- La récolte reste inférieure à l'accroissement biologique des forêts : il existe donc un potentiel supplémentaire et durable de récolte, surtout pour le bois d'œuvre feuillu.
- Lors des dernières décennies, la récolte annuelle commercialisée de bois a légèrement augmenté avant de se stabiliser à partir des années 1990 (hors crises).
- À noter les pics de récolte liés aux crises (tempêtes, scolytes) et le « boom » du bois énergie.
- Le changement climatique pèsera sur l'évolution future de la récolte (croissance forestière réduite, mortalité augmentée).
- Une augmentation raisonnée de la récolte de bois sera nécessaire pour mieux adapter les forêts et décarboner l'économie.

